Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 030-213002264-20260924-0224092026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

DU GARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-ALEXANDRE

Nombres de Membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Procuration : 1
Date de la convocation :
Le 21/09/2026

Séance du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Benjamin ROCA, Maire,

Étaient présents : M. Michel VENDITTI, Mme Elodie LE CAER, M. Maxime BEUGNON, Mme Chantal SABATIER Adjoints,

Mme BORNET Yolande, Mme DALENC Marie-Pierre, M. DU SOUICH Benoît, Mme FEDORAS CONSTANT Raphaëlle, Mme HERGOTT Catherine, Mme HERNANDEZ Aurélie, M. MARION Jean-Pierre, M. MASSOT Didier, Mme BENMASSAOUD Souad, Conseillers,

Absent avec Procuration : M. BELIN Janick a donné pouvoir à Mme DALENC Marie-Pierre pour voter en son nom

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Chantal SABATIER a été désignée comme secrétaire de séance.

2-DÉLIBÉRATION : PORTANT SUR LA PARTICIPATION ECOPOUSSE AVEC TERRITOIRE D'ENERGIE DU GARD ET L'ECOLE DE SAINT-ALEXANDRE

Monsieur le Maire expose :

La commune envisage de s'inscrire au déploiement du programme EcoPousse dans l'école primaire de la commune de Saint-Alexandre. Ce programme promeut la sensibilisation aux économies d'énergies. Il est développé dans le cadre du programme ACTEE et le Territoire Energie Gard-SMEG.

Ce programme d'une durée d'une année vise à rendre les élèves acteurs de leur consommation d'énergie. Développer des campagnes d'information auprès des publics scolaires permet d'éduquer la population aux écogestes et à la maîtrise de l'énergie dès le plus jeune âge. Ce programme a été labellisé par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie.

Le coût pour la commune est de 99 € HT maximum par an et par classe, et sera réparti aux communes au prorata du nombre d'élèves.

Décision :

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** des personnes présentes et/ou représentées :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 030-213002264-20260924-0224092026-DE

Approuve le déploiement du programme d'accompagnement EcoPousse et charge le Maire de sa mise en œuvre.

Alloue un budget prévisionnel de 99 € par an et par classe, montant dégressif selon le nombre de classes intéressées par le projet pouvant baisser jusqu'à 82 € pour la mise en œuvre du programme, incluant les coûts de formation, de matériel pédagogique et d'activités.

Adopté en séance publique, le 24/09/2026
Fait et délibéré à SAINT-ALEXANDRE le 24/09/2026

Pour extrait certifié conforme,

LE MAIRE,
M. Benjamin ROCA

